



ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC- DES- PILES INC.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du Lac-des-Piles inc. tenue le **dimanche 8 juillet 2018 à 9h00** au **Centre communautaire Chanoine-Langevin du secteur Ste-Flore.**

Présences: 48 membres en règle.

Présences conseil d'administration : (6) Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, MM. Claude Leclerc, Pierre Marchand et Guy Pilon

Invités : Mme Nancy Déziel, conseillère municipale, district De la Rivière.
M. Claude Grenier, conseiller municipal, district Des Boisés.
Mme Élyse Ménard, responsable permis, urbanisme et environnement.
M Yann Boissonneault, chercheur UQTR.

Mme Joan Hamel préside la réunion et souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée de ce dimanche 8 juillet 2018 se compose de 48 membres en règle. Le quorum étant atteint, M. Marcel Genest propose l'ouverture de l'assemblée.

AGA-18-07-08-01 OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sur proposition de M. Marcel Genest secondé par M. Guy Pilon, la réunion est déclarée ouverte à 9h00.

Résolution AGA-18-07-08-01, adoptée à l'unanimité;

AGA-18-07-08-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Joan Hamel dépose le projet d'ordre du jour et en fait la lecture.

Sur proposition de M. Michel Tremblay, secondé par Mme Michelle Guertin, il est proposé que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé. Il est également proposé que les sujets impliquant nos invités spéciaux soient abordés prioritairement aux sujets réguliers de l'AGA.

Résolution AGA-18-07-08-02, adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AGA-18-07-08-01	Ouverture de la réunion;
AGA-18-07-08-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour;
AGA-18-07-08-03	Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle tenue le 9 juillet 2017;
AGA-18-07-08-04	Suivis au procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 juillet 2017;
AGA-18-07-08-05	Rapport des activités 2017-2018;
AGA-18-07-08-06	Adoption du bilan 2017-2018 et de l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mai 2018;
AGA-18-07-08-07	État d'avancement du Plan directeur de l'eau (PDE) du Lac des Piles; 7.1 Actions découlant du PDE et des projets en cours; 7.2 Mise aux normes des fosses septiques; 7.3 Aménagement de la bande riveraine; 7.4 Les phosphates et la santé du lac; 7.5 Période de questions.
AGA-18-07-08-08	Démonstration du nouveau site WEB et présentation des nouveautés;
AGA-18-07-08-09	Comité environnement;
AGA-18-07-08-10	Divers; 10.1 Niveau de l'eau; 10.2 Gestion des déchets; 10.3 Communications de la Ville aux résidents; 10.4 Taxation municipale; 10.5 Bouées de protection; 10.6 Entretien des chemins, 10.7 Protection des Îles.
AGA-18-07-08-11	Élection des administrateurs 2018-2019; 11.1 Nomination d'un Président d'élection 11.2 Nomination d'un Secrétaire d'élection 11.3 Postes vacants (3) et mise en candidature Joan Hamel, Steven Thompson, Catherine Leduc 15.4 Élection et proclamation des élu(e)s
AGA-18-07-08-12	Période de questions;
AGA-18-07-08-13	Levée de l'assemblée.

AGA-18-07-08-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 9 JUILLET 2017

M. Claude Leclerc, secrétaire, procède à la lecture du procès-verbal. Une copie du procès-verbal est également projetée sur écran.

Aucune correction au document n'étant requise, il est proposé par M. Marcel Genest, secondé par Mme Diane Lavigne que le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juillet 2017 soit adopté, tel que déposé.

Résolution AGA-18-07-08-03, adoptée à l'unanimité.

AGA-18-07-08-04 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL;

Les suivis sont assurés tout au long de la lecture par le secrétaire. Les sujets qui reviennent à l'ordre du jour de la présente rencontre seront traités ultérieurement.

AGA-18-07-08-05 RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017-2018;

Mme Joan Hamel rappelle les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2017-2018 :

- Rencontres du CA;
- Publications du Pilier;
- Nouveau site WEB;
- Regroupement Québécois des Propriétaires Riverains (RQPR)
- Regroupement des Associations de Cours d'Eau et de Lac de Shawinigan (RACELS);
- Communautés bleues;
- Plan directeur de l'eau (PDE);
- Comité environnement;
- Suivis budgétaires;
- Classification et conformité des installations septiques;
- Etc.

AGA-18-07-08-06 ADOPTION DU BILAN 2017-2018 ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2018;

M. Pierre Marchand dépose les documents qui présentent le bilan au 31 mai de même que l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mai 2018. M. Marchand fournit les explications au regard de ces documents et répond aux questions formulées. Les finances de l'Association se portent encore très bien.

Sur proposition de M. Michel Tremblay, appuyé par M Marc Dontigny, le bilan 2017-2018 de même l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mai 2017 sont adoptés tel que déposés.

Résolution AGA-18-07-08-04, adoptée à l'unanimité.

AGA-18-07-08-07 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) DU LAC DES PILES;

7.1 Actions découlant du PDE.

La ville a procédé à des analyses sur les échantillonnages de l'eau réalisés depuis quelques années.

Un plan d'action et des outils de suivi permettront de confectionner un rapport sur l'évolution de la qualité de l'eau.

M. Yann Boissonneault fait une présentation de certains éléments du PDE :

- Bilan des phosphores
- Catégorisation : Lac oligotrophe (jeune lac), lac mésotrophe et lac eutrophe (vieux lac).

Les causes du passage d'un stade à un autre sont principalement le déboisement, l'étalement urbain, la pollution reliée aux activités humaines. Les apports ponctuels sont l'utilisation de fosses septiques inefficaces, le déboisement au profit des terrains vagues, les routes etc.

Au Lac des Piles, il y a une légère tendance à l'augmentation des phosphates dans l'eau depuis 2009.

Le lac est tout de même ultra-oligotrophe ce qui est excellent.

Il y a tout de même quelques signes d'eutrophisation observés dans les secteurs les plus habités du lac. Les fosses septiques, les routes et le déboisement sont les principaux responsables de cette évolution. Il est donc nécessaire et important de protéger le lac à court, moyen et long terme.

- . Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau.
- . Poursuivre le suivi des herbiers.
- . Poursuivre le suivi des périphytons.

Le PDE est maintenant disponible sur le site WEB de la Ville de Shawinigan. Une mise à jour annuelle sera effectuée.

7.2 Mise aux normes des fosses septiques.

- Une mise à jour de l'inventaire des fosses septiques a été faite dernièrement.
- Une évaluation de la performance des installations septiques est en cours.
- Une sensibilisation des riverains est en cours.
- Des mesures de soutien seront proposées aux riverains pour les soutenir dans la mise aux normes des installations septiques.
- Les installations faites entre 2005 et 2017 seront inspectées cet été.
- Les installations d'avant 2005 seront vérifiées par une firme externe (Hémisphère) à compter de septembre et un rapport sera remis à chaque propriétaire concerné. On y retrouvera une évaluation de la performance des systèmes et l'élaboration d'un plan d'action.

7.3 Aménagement de la bande riveraine.

La ville s'est dotée de moyens pour réaliser des prises de vues aériennes de l'ensemble des bandes riveraines autour du lac. Des outils de sensibilisation seront présentés aux riverains. Le projet de distribution d'arbustes se poursuivra en 2018-2019 et 2020 si le besoin se fait sentir. La réglementation sur la bande riveraine sera revue et appliquée. Des visites seront faites en 2018. Le nouveau PIIA sera appliqué en respect de la bande riveraine.

10 mètres : Interdiction de couper toute forme de végétation.
Obligation de régénérer la bande riveraine au moyen d'arbustes ou d'arbres.
Permission d'utiliser un accès de 5 mètres ou moins pour se rendre à son quai. Cet accès ne doit pas être perpendiculaire au lac afin d'éviter le ruissellement des eaux vers la berge.

15 mètres : Interdiction de construire toute forme de bâtiment.

7.4 Les phosphates et la santé du lac.

Le sujet a été traité lors de la conférence de M. Boissonneault à l'item 7.1

7.5 Période de questions.

- **Lavage des coques de bateaux :**
Le règlement devrait être en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018. Une période de sensibilisation est prévue au cours de l'été 2018.
Le lavage deviendra obligatoire en 2019.

Un certificat d'usager sera émis aux résidents du Lac des Piles lors du lavage au printemps avant la mise à l'eau. Pas de frais pour les résidents. Une preuve de lavage sera exigée si le bateau a quitté le lac à l'automne précédent.

Certificat de lavage remis aux usagers qui se présentent à la Marina ou au Camping de la Baie Martin. Un tarif journalier sera appliqué pour tous les types d'embarcations. Le lavage des coques sera obligatoire.

Une ou deux stations de lavage seront aménagées aux frais de la Ville.

- **Code d'éthique :**

Le code d'éthique sera harmonisé afin de tenir compte du nouveau PDE du Lac des Piles.

Entretien des chemins :

Sur le Chemin du Lac des Piles, un ponceau serait à changer suite aux intempéries et aux avaries de l'hiver dernier à cet endroit.

Une demande est formulée afin de procéder à l'asphaltage des deux sections de gravier situées entre le début du chemin de la Baie-Martin (Boîtes aux lettres) et le Camping de la Baie-Martin. Ces deux sections sont interrompues par des sections asphaltées ce qui sème la confusion chez certains automobilistes. De plus, cette portion de route est très utilisée par les campeurs de la Baie-Martin en été. La couche de gravier se détériore rapidement dans cette portion de route.

Le Chemin du Portage nécessite également un entretien. Un résident demande que cette section soit réparée et asphaltée.

- **Gestion des déchets :**

La gestion des conteneurs à déchets pose problème depuis le début de l'été. Les conteneurs débordent régulièrement et des ordures sont répandues dans la nature par les animaux. Nous demandons que la collecte des ordures au niveau des conteneurs soit faite deux fois par semaine en période estivale.

De plus, il y a confusion dans plusieurs secteurs. Les riverains ne savent pas si l'entrepreneur ramasse les déchets des bacs de plastique laissés en bordure de la route à chaque numéro civique. Cette confusion aggrave la problématique des conteneurs qui débordent. Une consigne claire devrait être envoyée aux riverains en début de saison. On devrait mentionner la date de début de la collecte sélective ainsi que la journée du ramassage.

- **Protection de l'île :**

Les résidents demandent à nouveau que l'île soit protégée de tout développement résidentiel. On nous répond que le schéma d'aménagement de la Ville interdit toute construction sur l'île qui est un secteur protégé. Plusieurs constatent que des bateaux accostent sur l'île et que des regroupements sont constatés. On y a vu des feux de camps, du camping et des fêtes improvisées. La pointe de l'île est jonchée de déchets à certains endroits. On suggère d'améliorer l'affichage pour rappeler aux visiteurs que l'utilisation de l'île à des fins récréatives est interdite.

-**Demande d'aide financière :**

Les résidents demandent à la Ville de s'impliquer financièrement dans les projets qui auront un impact sur la protection de l'eau potable. Dans les projets

d'infrastructure municipaux (aqueduc, égouts), une large part des dépenses est assumée par les différents paliers de gouvernements ainsi que par la Ville à même les impôts fonciers de l'ensemble des citoyens, y compris ceux qui ne sont pas bénéficiaires de ces services. Autour des lacs, il n'existe aucun mode de financement concernant l'amélioration des infrastructures d'eau et d'égouts. Les riverains sont laissés à eux-mêmes face à des dépenses considérables.

En conséquence, nous réitérons notre demande à l'effet que la ville vienne en aide financièrement aux riverains du Lac des Piles qui feront face à des dépenses importantes pour :

- . La mise aux normes des installations septiques.
- . l'aménagement de la bande riveraine.
- . Le lavage des bateaux.
- . L'entretien des routes et des fossés.

-Communauté bleue :

Le projet de communauté bleue a été soumis aux instances municipales qui sont en réflexion sur cette démarche. Aucun engagement ferme pour le moment de la part de la Ville de Shawinigan.

-Évaluation des propriétés riveraines :

Un nouveau rôle d'évaluation sera déposé en septembre 2018 et s'appliquera pour les trois prochaines années. Certains secteurs autour du lac pourraient subir une légère baisse tandis que d'autres secteurs subiront une hausse. Les effets du marché immobilier influencent encore l'évaluation foncière de propriétés.

AGA-18-07-08-08 PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE WEB ET DÉMONSTRATION DES NOUVEAUTÉS;

Le nouveau site WEB est en fonction et peut être visionné au WWW.LACDESPILES.ORG. Le site WEB n'est pas présenté en détail lors de l'assemblée mais les membres sont invités à le visiter à l'adresse désignée.

AGA-18-07-08-09 COMITÉ ENVIRONNEMENT;

Le comité de travail sur l'environnement piloté par les membres du CA travaille conjointement avec les autorités de la Ville afin de nous assurer d'être associés de près à la mise en application du nouveau PDE. Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2017-2018 et d'autres sont à prévoir au cours de la prochaine année. Les données du PDE seront scrutées par les membres du comité environnement et les recommandations feront l'objet d'un suivi serré.

AGA-18-07-08-10 DIVERS;

10.1 Niveau de l'eau du lac :

Des riverains signalent que le niveau de l'eau est particulièrement élevé depuis la réfection du barrage à la sortie du lac. Le choix du Lac-des-Piles comme source d'eau potable pour la Ville de Shawinigan implique des changements concernant le niveau de l'eau. Le Ministère de l'environnement impose ces nouvelles règles :

-Obligation de respecter le milieu aquatique (débit écologique);

-Respect du débit de l'eau à la décharge du lac;

-Maintien du niveau de l'eau le plus élevé possible afin de prévenir les baisses en raison des températures élevées et des pluies moins abondantes en été;

-Des ajustements à ces différentes contraintes peuvent être demandés au Ministère si les directives sont trop difficiles à appliquer.

10.2 Gestion des déchets :

Plusieurs riverains soulèvent des problèmes en rapport avec l'utilisation des gros bacs à déchets disposés à l'entrée des différents chemins. Mme Déziel a soumis la problématique aux gestionnaires de la Ville et des actions seront entreprises auprès de l'entrepreneur s'il ne respecte pas son devis.

10.3 Communications et correspondances provenant de la Ville :

Certaines communications ne se rendent pas à tous les riverains. Par exemple, l'avis de convocation pour la consultation sur le PIAA n'est pas parvenu à tous les propriétaires. Nous demandons à la Ville de revoir ses mécanismes d'envoi ou d'expédition des différentes communications destinées aux riverains du Lac-des-Piles.

10.4 Taxation :

Le sujet a été traité à la période de questions au point 7.

10.5 Bouées de protection :

Un membre signale qu'il y aurait lieu d'ajouter une bouée de protection dans le secteur du petit pont qui est situé à l'entrée de la Baie-Vincent. Des vérifications seront faites cet été. Des correctifs seront apportés au printemps 2019 puisque l'association ne dispose pas de bouées supplémentaires. Les achats seront faits en conséquence.

10.6 Entretien des chemins :

Sujet discuté à la période de questions de l'item 7.

10.7 Protection de l'Île :

Des riverains se questionnent sur la propriété des différentes îles dispersées sur le lac. Il semble que certaines d'entre elles seraient privées. Des informations en ce sens seront demandées à la Ville.

Il est entendu que la grande île est la propriété de la Ville de Shawinigan. Des riverains demandent que la signalisation soit améliorée afin de faire savoir aux visiteurs que cette île est un territoire protégé. On constate qu'il y a de plus en plus de visiteurs qui passent des séjours plus ou moins prolongés sur la grande île. Les risques de pollution sont accrus.

AGA-18-07-08-11

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS 2018-2019;

11.1 Nomination d'un président d'élection :

M. Michel Tremblay agira à titre de Président d'élection pour superviser la mise en nomination et procéder à l'élection aux 3 postes d'administrateurs dont les termes viennent à échéance.

11.2 Nomination d'un secrétaire d'élection :

M. Claude Leclerc est désigné secrétaire d'élections.

11.3 Postes vacants :

Les postes vacants sont ceux qui étaient occupés par Mme Joan Hamel, Mme Catherine Leduc et M. Stephen Thompson.

11.4 Mises en candidature :

Voici un résumé des mises en candidature pour le CA 2018-2019.

Propositions	Acceptation	Refus
Marcel Genest propose Catherine Leduc	X	
Christian Carrier propose Marc Dontigny	X	
Patrice Trudel propose Christian Carrier	X	
Allan Rutherford propose Joan Hamel	X	
Patrice Trudel propose Katerine Ouellette		X

Cinq propositions ont été faites et quatre personnes ont manifesté leur intérêt. Comme seulement trois postes sont disponibles, le président d'élection propose qu'une élection soit tenue afin de combler les trois postes vacants.

Après le dépouillement des votes, les personnes suivantes sont élues au Conseil d'administration pour un mandat de deux années :

- Mme Joan Hamel
- M. Christian Carrier
- M. Marc Dontigny

Après dépouillement des votes, les élus qui occuperont un siège au Conseil d'administration 2018-2019 de l'Association des résidents du Lac-des-Piles pour un mandat de deux années sont Mme Joan Hamel, M. Christian Carrier et M. Marc Dontigny. Les résultats des élections et la formation du conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac-des-Piles pour l'année 2018-2019 ont été acceptés sur proposition de M. Marcel Genest.

Résolution AGA-18-07-08-05 adoptée à l'unanimité.

AGA 18-07-08-12 PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les différents sujets ayant été abordés en cours de réunion, aucune question supplémentaire n'est posée.

AGA 18-07-08-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

Mme Joan Hamel remercie les membres présents ainsi que nos invités et rappelle aux membres que des produits d'entretien biodégradables sont disponibles à l'arrière de la salle. Ces produits sont offerts gracieusement aux membres présents. Mme Hamel rappelle l'importance d'utiliser des produits écoresponsables susceptibles de nuire le moins possible à l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Pierre Marchand secondé par Mme Katerine Ouellette, la séance est levée à 13h00.

Résolution AGA-18-07-08-06, adoptée à l'unanimité.

Joan Hamel, présidente

Claude Leclerc, secrétaire